

## Communiqué de presse

### Sympany clôt l'exercice 2013 sur un résultat positif et introduit des innovations

**Avec CHF 17,5 millions, Sympany fait état d'un bénéfice appréciable qui confirme le bon résultat de l'année 2012 (CHF 21,6 millions). En 2013, l'entreprise a renoué avec la croissance et gagné en valeur nette plus de 11'000 nouveaux clients. La situation financière solide, la transition IT réussie au printemps 2013 et la croissance retrouvée lui ont donné la marge de manœuvre nécessaire pour innover.**

Bâle, le 9 avril 2014 – Avec l'introduction d'une participation aux excédents au profit de ses assurés, Sympany s'engage sur une nouvelle voie. Après avoir lancé en octobre 2013 un modèle pour les assurances complémentaires, l'entreprise présente désormais son nouveau modèle pour l'assurance de base. Sur les CHF 17,5 millions de bénéfice annuel, elle affecte CHF 5,8 millions à un fonds d'excédents.

#### **Modèle d'excédents novateur dans l'assurance de base**

Ruedi Bodenmann, CEO: «Si les prestations médicales perçues sont moins élevées que prévu, il peut en résulter des excédents. Ainsi, grâce à notre nouveau fonds d'excédents, CHF 5,8 millions seront reversés aux assurés concernés pour l'exercice 2013. Notre modèle d'excédents dans l'assurance de base est novateur tout en respectant le cadre de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) existante.» Après affectation au fonds d'excédents, le résultat annuel s'élève donc à CHF 11,8 millions (remarque: description du nouveau modèle Sympany de participation aux excédents en annexe de ce communiqué de presse).

#### **App Sympany: une innovation qui simplifie la vie**

Une autre innovation est l'app Sympany qui permet de garder partout et à tout moment une vue d'ensemble des décomptes de prestations. Outre des informations sur les prestations médicales perçues, l'app fournit un aperçu de la situation d'assurance. D'autres fonctions sont prévues.

#### **Introduction réussie du nouveau système informatique**

L'innovation n'est pas le seul domaine centré sur les besoins des clients. La transition IT avait également pour objectif d'améliorer les processus et d'accroître l'efficacité au profit des assurés. Après des préparatifs intenses, Sympany a adapté le système informatique destiné au suivi des clients. L'entreprise attend de ce changement, outre des améliorations de la qualité des prestations, des économies supplémentaires grâce à l'automatisation et à la simplification des processus.

#### **Recettes de primes et coûts des prestations médicales**

La simplification des processus concerne surtout le traitement des prestations. En ce qui concerne les prestations médicales perçues, Sympany a constaté une hausse au cours de l'exercice sous revue: elles sont passées de CHF 784 millions en 2012 à CHF 803 millions en 2013. Cette augmentation est particulièrement marquée pour les traitements hospitaliers. Le nouveau financement hospitalier n'a malheureusement pas encore eu l'effet escompté en termes de baisse des coûts de traitement. Dans le même temps, le volume des primes a diminué de CHF 919 millions en 2012 à CHF 891 millions en 2013 suite au recul du nombre de clients en 2012.

## **Gestion systématique des coûts**

Les frais administratifs, sur lesquels Sympany peut agir directement, contrairement aux prestations médicales perçues, ont à nouveau pu être diminués au cours de l'exercice sous revue grâce à une gestion systématique des coûts. Ont contribué à ce résultat non seulement les gains d'efficacité dus à la transition IT, mais aussi différentes économies de coûts supplémentaires. En améliorant les processus et en pourvoyant de façon restrictive les postes vacants, Sympany a encore réduit ses effectifs. Au total, les charges d'exploitation de l'entreprise se sont élevées à CHF 104 millions, ce qui représente une baisse de CHF 9 millions par rapport à 2012.

Malgré le recul du volume des primes et la hausse des prestations perçues, Sympany a pu enregistrer un résultat annuel globalement positif, notamment grâce aux efforts fournis en vue de réduire les charges d'exploitation.

## **Retour à la croissance**

Grâce à une orientation clientèle bien pensée, Sympany a réussi à renouer avec la croissance en termes de nombre de clients: dans les affaires de clients privés, elle a pu stabiliser le nombre de départs à un niveau très faible par rapport au reste du marché et a gagné de nombreux nouveaux clients. Dans l'assurance de base, Sympany gère 175'681 assurés, ce qui équivaut à un gain net de plus de 11'000 assurés par rapport à 2012. L'entreprise regroupe ses propres activités de distribution et de marketing, misant aussi sur la fidélité des clients existants. Dans les affaires entreprises, elle se concentre sur la rentabilité, ce qui a conduit au non-renouvellement de certains contrats. C'est pourquoi le nombre de clients entreprises a légèrement reculé pour revenir à 11'641.

Ruedi Bodenmann conclut: «Je suis fier de nos collaborateurs qui, ces dernières années, ont permis le développement d'innovations au profit de nos assurés. C'est grâce aux efforts de tous si Sympany présente désormais une situation financière solide, dépasse toutes les prescriptions en termes de réserves et a renoué avec une croissance rentable.»

Siegfried Walser, président du conseil de fondation, s'exprime en ces termes: «A l'automne 2014, Sympany fêtera son 100<sup>e</sup> anniversaire. Bien que jeune, notre entreprise s'appuie sur une longue tradition. A l'instar de son prédécesseur, la société ÖKK Bâle fondée en 1914, elle a toujours exploré des chemins inattendus et accompli des actes pionniers dans le domaine de la santé. C'est pourquoi Sympany continuera de s'engager dans les 100 prochaines années au profit de ses assurés et du système de santé suisse.»

## **Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à:**

Sympany, Anne Tschudin, responsable de la communication d'entreprise/attachée de presse, 4002 Bâle  
Tél.: +41 58 262 44 50 ou +41 79 622 79 66, anne.tschudin@sympany.ch, www.sympany.ch

## **A propos de Sympany**

Compagnie d'assurance qui met le «cap sur la différence», Sympany offre une protection sur mesure et une assistance attentionnée. Sympany propose des assurances maladie et accidents pour les particuliers et les entreprises ainsi que des assurances choses et responsabilité civile.

Le groupe Sympany est issu d'ÖKK Bâle et d'autres assureurs-maladie. Sympany a son siège principal à Bâle. En 2014, l'entreprise fêtera son 100<sup>e</sup> anniversaire. En 2013, le bénéfice s'est élevé à CHF 17,5 millions. A partir de ce dernier, Sympany a mis en place un nouveau fonds d'excédents, reversant ainsi à ses assurés environ CHF 6 millions. En 2013, le volume total des primes s'est établi à CHF 891 millions. L'entreprise emploie actuellement quelque 500 collaborateurs et conseille environ 213 000 clients privés, dont 176 000 assurés de base. Dans le secteur clientèle entreprises, Sympany gère environ 11 600 sociétés.

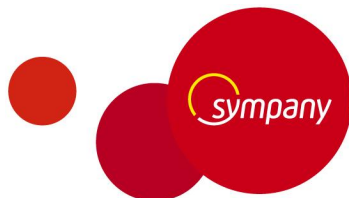
## Chiffres-clés Sympany 2013

	2013	2012
<b>Primes et prestations</b>		
Volume des primes	CHF 891 mio.	CHF 919 mio.
dont assurance obligatoire des soins AOS	CHF 579 mio.	CHF 590 mio.
Prestations nettes	CHF 803 mio.	CHF 784 mio.
<b>Résultat</b>		
Provisions techniques	CHF 335 mio.	CHF 330 mio.
Taux de provisions	41,7%	42,1%
Réserves AOS	CHF 95,5 mio.	CHF 93,5 mio.
Taux de réserves AOS	16,5%	15,8%
Test de solvabilité LAMal (Vivao Sympany SA)	184%	175%
SST (Sympany Assurances SA)	280%	268%
Fonds propres	CHF 261 mio.	CHF 250 mio.
Fonds propres en pour-cent du volume des primes	29,3%	27,2%
Résultat d'exploitation avant affectation au fonds d'excédents	CHF 17,5 mio.	CHF 21,6 mio.
Affectation au fonds d'excédents	CHF 5,8 mio.	---
Résultat d'exploitation après affectation au fonds d'excédents	CHF 11,8 mio.	---
<b>Collaborateurs</b>		
Personnes	498	538
Postes à plein temps	442	471
<b>Clients</b>	<b>1.1.2014</b>	<b>1.1.2013</b>
Clients privés	212 592	203 097
dont assurés de base	175 681	164 485
Clients entreprises	11 641	12 250
Centres clients	6	6

Pour connaître les chiffres détaillés, veuillez vous référer au rapport d'activité intégral.

[www.sympany.ch/ueberuns/geschaeftsbericht](http://www.sympany.ch/ueberuns/geschaeftsbericht)

Les comptes individuels des sociétés LAMal Vivao Sympany SA et Moove Sympany SA sont également accessibles sous ce lien.



## **Description du modèle Sympany pour les excédents dans l'assurance de base**

Calculées longtemps à l'avance, les primes d'assurance-maladie sont soumises fin juillet à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour approbation. Dans tous les cas, ces primes doivent permettre de couvrir les coûts, ce qui est vérifié par l'OFSP. En outre, toutes les extrapolations et estimations doivent être effectuées avec la prudence requise sur le plan actuariel. Malgré des évaluations et des calculs minutieux, il arrive régulièrement que les coûts des prestations médicales d'une année soient inférieurs à ce qui était initialement prévu: il en résulte des excédents.

C'est pourquoi, Sympany reverse désormais directement à ses assurés les excédents annuels de l'assurance de base selon la LAMal. La distribution s'effectue au printemps de l'année suivante.

### **Comment fonctionne la participation aux excédents?**

Dans les régions de primes ou les cantons où le compte de résultat révèle des excédents, tous les assurés (sauf exceptions dûment justifiées) bénéficient d'une participation aux excédents. La condition pour le versement d'excédents dans les prochaines années est que la situation économique de l'entreprise – notamment son résultat et ses réserves – le permette.

Pour l'exercice 2013, Sympany a la possibilité de reverser des excédents de l'assurance de base dans les régions de primes Berne 1 (secteurs Berne et Bienne) et Zurich 1 (ville de Zurich) ainsi que dans le canton de Soleure. Les montants varient de 50 francs pour la région de primes Zurich 1 à 150 francs pour la région de primes Berne 1 et le canton de Soleure. Les assurés concernés seront informés dans les prochains jours.

### **Quels sont les avantages du modèle Sympany?**

La participation aux excédents de Sympany se caractérise par une redistribution globale, et non individuelle, dans les régions de primes concernées. Les principes centraux de la loi sur l'assurance-maladie, notamment ceux de réciprocité et d'égalité de traitement, sont ainsi respectés.

La décision d'accorder une participation aux excédents est prise dans le cadre du processus de clôture de l'exercice au cours duquel les excédents ont été générés. Une provision correspondante (fonds d'excédents) est créée et les sommes sont versées peu de temps après la publication du résultat annuel. Grâce à cette comptabilisation sur la période concernée, il est possible de clore l'exercice sans avoir à effectuer de correction rétroactive des primes ni d'imputation hors période sur une année ultérieure. Cette méthode permet d'exclure le risque de non conformité juridique, inconvénient cité dans les débats politiques actuels concernant le «remboursement des primes» tel que stipulé dans la LAMal.

## **Résumé LAMal**

En résumé, nous pouvons affirmer que la participation aux excédents de Sympany peut être versée sur la base de la législation en vigueur et qu'elle respecte l'ensemble des exigences de la LAMal. Le modèle Sympany garantit la solvabilité de l'assureur-maladie, peut être traité et comptabilisé sur la période concernée, évite la constitution inappropriée de réserves cantonales et s'avère facile à mettre en œuvre.

## **Modèle d'excédents de Sympany également pour les assurances complémentaires**

Sympany applique aussi un modèle d'excédents aux assurances complémentaires selon la LCA (communiqué de presse du 1<sup>er</sup> octobre 2013). Fondées sur les mêmes réflexions, celui-ci donnera également lieu ce printemps à une première redistribution d'excédents.